

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n°

2023-12-01

Date d'affichage : 18/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Absents :

HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickael, PELTIER Philippe

Absents excusés :

DESGUEE Jérémie donne pouvoir à LECUYER Josiane ; FREENE Anais donne pouvoir à Christian VENGEONS ;

Présents : 17 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 19 selon les sujets

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Projet extension Médiathèque - PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social

Délibération 2023-12-01

VU le CGCT ;

Considérant le rapport du Maire, et la présentation des interlocuteurs, exposant le projet d'extension de médiathèque, et plus précisément sur un PCSES (Projet Culturel scientifique, Educatif et Social):

- La nécessité d'agrandir la médiathèque en intégrant l'ancien presbytère via des travaux et l'aménagement.
- Le projet de rédaction du PCSES qui vise à fixer les orientations de la médiathèque.
- L'accompagnement en ingénierie et la participation financière des partenaires (Etat et Département) permettant la mise en place du projet.
- La nécessité de recruter un Maître d'Œuvre afin de finaliser le projet d'aménagement, d'établir un plan de financement prévisionnel et, si validation postérieure du Conseil Municipal, de préparer le marché public et d'accompagner la mise en œuvre des travaux.

Décision :

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le principe de l'extension de la médiathèque.

CHARGE Monsieur le Maire d'élaborer et de présenter un PCSES.

DELEGUE à Monsieur le Maire le recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce projet en l'autorisant à signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le
18/12/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

